

FAVORISER LES DEPARTS NATURELS POUR PREPARER L'AVENIR DES SALARIES D'AIR FRANCE

6560 Suppressions de postes à Air France

Chiffre annoncé en CSEC d'Air France, soit une baisse de 16 % de l'effectif

- 430 PNT
- 1560 PNC
- 4570 PS (2820 OPS et 1750 Supports)

Après des semaines de fuites dans la presse, bien organisées, alors même que les syndicats représentatifs n'avaient pas ce type d'information, la Direction d'Air France a annoncé le nombre de salariés qu'elle souhaite faire partir de l'entreprise ; soit par des ruptures de conventions collectives (PNT & PNC), soit par un Plan de Départ Volontaire (PS). La crise du COVID19 et ses impacts sur notre activité et le monde aérien vont nous conduire à un départ massif de personnels et un bouleversement de nos organisations de travail.

Comment ce chiffre a-t-il été décidé ?

Déjà, la Direction n'est pas claire, elle veut la transparence mais ne se l'applique pas. Elle ne souhaite pas effectuer une annonce précise mais choisit que chaque CSEE décline localement.

Pourtant, alors que tout devait être « confidentiel » engagement tellement essentiel pour notre Directeur Général du groupe AF /KLM, c'est le Secrétaire d'Etat qui annonce le nombre de postes à supprimer. Là aussi, l'engagement, la loyauté n'appartiennent qu'à ceux qui y croient.

Des prévisions de trafics aériens mondiaux moroses :

IATA et d'autres compagnies mondiales estiment que le trafic ne reviendra jamais au niveau actuel avant, au mieux 2023, notamment à cause des conséquences sanitaires du Covid19 mais aussi en raison du changement des habitudes des passagers et des évolutions environnementales.

La Direction du Groupe projette que l'activité serait de l'ordre de moins 20% à l'été 2021.

Il faut aussi souligner que la Direction s'applique à nous imposer des contraintes environnementales, soi-disant dictées par le gouvernement, qui n'auraient pas d'égal dans les autres pays d'Europe.

Le développement durable est étonnamment au premier plan de l'engagement d'Air France pour acter d'un prêt sans aucun rapport avec d'autres aides portées en soutien de compagnies aériennes dans le monde.

*N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant
mais aussi en nous retrouvant sur :*



<http://cfecgcaf.org>



<https://www.facebook.com>



<https://www.linkedin.com>

De même, le gouvernement, qui interdit les vols vers les destinations desservies par le TGV, ne s'appuie sur aucune réglementation française ou européenne, ce qui n'apporte aucune garantie sur l'interdiction de concurrence aérienne sur ces destinations, encore moins sur la réduction de l'empreinte carbone à moyen terme.

Une restructuration interne :

La Direction du groupe Air France/KLM avait initié la transformation d'Air France en 2019 qui devait s'opérer d'ici 2025 avec une marge de 7%. La stratégie reste la même en un temps largement réduit, d'ici 2023.

Air France doit aussi créer suffisamment de marge financière pour rembourser les 4 Milliards d'Euros de prêt de l'état et surtout les 3 milliards que les banques ont accepté de prêter avec la caution de l'état mais surtout à un taux honteusement élevé.

Des négociations PDV vont être ouvertes à partir de mi-juillet. Pour la CFE-CGC, établir des mesures d'accompagnement d'un PDV doit se faire avec de véritables moyens à la hauteur des ambitions visées. C'est même le seul moyen de ne pas à avoir recours à des départs contraints. **Ce sera aussi, pour la Direction, le moyen de respecter notre signature de l'accord GEPP, qui interdit toutes formes de licenciement pour motif économique.**

Nous n'oublions pas que l'enjeu capital est bien l'avenir des emplois et des carrières de ceux qui vont rester.

Par la disparition de postes, par la mobilité géographique, les organisations futures vont bouleverser violemment la vie professionnelle et personnelle de certains d'entre nous.

La CFE-CGC s'engage à défendre ces emplois, à vous défendre. Notre avenir respectif passe par ceux et celles qui continuent à œuvrer au développement de cette belle entreprise. Au-delà de l'organisation, d'autres difficultés vont accroître la charge de travail, la rémunération, les perspectives professionnelles.

Nous ne sommes pas à notre première crise et premier plan de départ.

Notre expérience nous pousse malheureusement à nous souvenir que la Direction a eu, à chaque fois, la fâcheuse tendance à diminuer les effectifs avant même de mettre en place les plans de restructuration.

Durant toutes les périodes difficiles de la vie de notre entreprise, les salariés d'Air France se sont adaptés.

Si la Direction D'Air France cherche à se reconstruire dans la vérité, il est indispensable qu'elle cultive une réelle honnêteté et transparence sur sa stratégie et qu'elle ne fasse pas, encore une fois, fi de sa première richesse, ses salariés et ses collaborateurs.

Notre crainte tient aussi au fait que le développement du réseau Transavia va se faire sur les cendres de notre réseau Court Courrier. **Ne nous leurrions pas, Transavia est déjà, le cheval de Troie de la perte d'une partie des emplois des personnels sol d'Air France.**

Pour rappel, en 2019, la CFE-CGC a assigné en justice Air France sur l'accord Trust Together car l'entreprise négociait des accords uniquement avec une catégorie de personnel alors que nous sommes tous impactés (PS et PNC). Nous avons eu gain de cause.

La CFE-CGC recommande à la Direction du Groupe de ne pas recommencer les mêmes erreurs en excluant les personnels au sol des négociations sur Transavia.

Nous ne voulons pas à nouveau subir les conséquences de cette négociation, car la CFE-CGC saura prendre ses responsabilités.

La confiance ne se décrète pas ; elle se gagne et elle n'est jamais définitivement acquise.

A bon entendeur.

Pour la CFE-CGC*, si la survie d'Air France est une priorité, jamais rien ne se fera sans ou contre les salariés, sa principale richesse.

Pour la CFE-CGC* d'Air France,
Bernard GARBISO



cfecgcaf.org

***la référence syndicale Air France**